

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 juin 2021 à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes sous la présidence de Laurent ZANETTI.

Date de la convocation : 01 juin 2021

Présents : Denise ARRUFAT – Edevina BEAUD – Nathalie BUZZINO - Christian CUQ - Gauthier FOUCART –Olivier FRADET - Anaïs MONCOSI – Roland MORU – Emmanuelle OULET-CORBERA – Maryse VISSIE - Julien ZANETTI – Laurent ZANETTI.

Absents excusés :

Valérie FRANCOIS-MILHORAT

Thierry TORTEL avec procuration pour Edevina BEAUD

Secrétaire de séance : Denise ARRUFAT

Vote du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021.

Voté à l'unanimité.

DELIVRANCE COUPE DE BOIS PRIX 2021

Proposition de prix à 42 € le stère avec livraison pour les habitants du Burgaud. Le prix est le même que l'année dernière.

Adopté à l'unanimité

APPEL DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURRIERE SPA 2021

Les communes sont dans l'obligation d'adhérer par le biais d'une convention à l'appel à cotisation de la SPA pour la gestion des animaux errants.

Les frais s'élèvent à 50 centimes/habitants pour 972 habitants au Burgaud, soit un total de 486 €.

Les personnes laissant leurs animaux divaguer sont passibles de verbalisation.

19 h 09 : arrivée de Julien ZANETTI

Adopté à l'unanimité

REDEVANCE TELECOM POUR L'ANNEE 2021

Création d'un titre de facture Télécom au bénéfice de la commune pour les réseaux aériens et souterrains.

- Aériens : 55, 02 €/km pour 14, 910 km ; soit 820, 34 €
 - Souterrains : 41, 26 €/km pour 488 m ; soit 20, 13 €
- Au total : 840, 47 €**
Soit un titre de recettes émis de 840 €

Adopté à l'unanimité

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

En 2017 et 2018, le taux concernant les constructions, reconstructions, agrandissements ou installation était de 5 %.

Calcul : surface taxable x valeur forfaitaire x valeur fixée par la collectivité

Monsieur le Maire propose de garder ce même taux.

Il s'agit d'une taxe essentielle pour la commune reconduite tous les trois ans.

Adopté à l'unanimité

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire propose au conseil de voter le non transfert de la compétence PLUI.

Le transfert engendrerait des règlements communs, donc des inconvénients.

Adopté à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION

Ce point a déjà été délibéré en 2020, donc, pas de vote.

CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE GENERAL

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de secrétaire général à la mairie du Burgaud.

Il serait chargé de la RH, de la gestion des personnels, des congés, des plannings, etc..(Fiche de poste à finaliser).

Ce poste est indispensable dans le sens où la commune se développe et reste nécessaire suite au départ d'une secrétaire.

Ce sera un poste ouvert aux rédacteurs.

Monsieur le Maire s'est mis en contact avec le CDG31 qui fera une expertise de l'organisation de la commune et nous accompagnera dans ce recrutement

Adopté à l'unanimité

GRATUITE DES ENFANTS EN GARDERIE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de renouveler la gratuité des enfants en garderie pendant le temps de travail des agents communaux.

C'est un avantage qui existe depuis longtemps.
Quatre enfants sont concernés.

Contre : 2

Pour : 8

Abstentions : 2

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

En zone UB, la commune est actuellement à 10 % d'emprise au sol de l'unité foncière de construction permise.

Monsieur Roland MORU, adjoint à l'urbanisme, propose de passer cette emprise au sol à 12 % de l'unité foncière. Il est précisé hors garages, piscines et annexes. Sont exclus les bâtiments publics et propriétés foncières de la commune ou il n'y aura pas de limitation d'emprise au sol.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette modification simplifiée du PLU.

Ce changement sera publié au Journal Officiel.

Adopté à l'unanimité

ACHAT D'EQUIPEMENTS (Débroussailleuse, Karcher)

La commission équipement s'est réunie antérieurement pour décider de l'achat d'une débroussailleuse et d'un nettoyeur haute pression.

Trois devis ont été établis. Il a été décidé :

- Nettoyeur haute pression : 1163, 90 € HT avec SAV (LARROQUE SAS)
- Débroussailleuse marque STHIL : 1200 € HT (Ets louis GAY SAS)

Le département peut nous subventionner entre 20 et 40 %.

Adopté à l'unanimité

AGENTS DE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter, comme tous les six mois, la possibilité de recruter deux adjoints administratif, deux adjoints technique et deux adjoints d'animation en cas de besoin de remplacement.

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE GRISOLLES (ULIS)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter la participation pour un élève de la commune scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), à l'école de Grisolles.
Celle-ci s'élève à 800 €

Adopté à l'unanimité

PARE BALLONS CITY STADE

Afin d'éviter des débordements sur le terrain des riverains, Monsieur le Maire demande au conseil de voter l'achat de pare ballons de 30 m de long et 5 m de haut (avec poteaux et grillage).

A cet effet, monsieur Gauthier FOUCARD, adjoint au budget présente trois devis :

- O3 CONSULTING : 5610 € HT avec pose pare ballons et grillage
- SPS FILETS : 5977, 20 € HT HT avec pose pare ballons et grillage
- ALTELA : 10182, 72 € sans grillage

Le conseil opte pour la société O3 CONSULTING qui a aussi été en charge de l'élaboration du City Stade.

Contre : 2

Pour : 10

Absentions : 0

PLANNING DES ELECTIONS

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Le planning des permanences des élus a été établi et diffusé aux intéressés.

En raison de la crise sanitaire, tout sera fourni : auto tests, gel hydro alcoolique, masques, etc.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX ROUTIERS

Les chemins concernés sont le chemin : des acacias – de galembrun – de la forêt – du coustou – d'englis.

Le montant de ses travaux s'élève à 70 000 €.

Il y aura un programme de curage de fossés important cette année.

Le chemin d'accès au centre équestre de Monsieur et Madame LENT sera pour la partie publique entièrement refait.

ACHAT DE TERRAINS

L'achat du terrain de monsieur MONBRUN ne se réalisera pas.

L'achat du terrain de M. CRESPIY à côté de l'école est envisagé.

SUBVENTION TOIT DE L'ÉGLISE

Le département nous subventionne à hauteur de 9000 à 10000€.

CANDIDATURE EN LIGNE MULTI-SERVICE

La question d'un bistrot de village multiservices se pose. A suivre.

GEOMETRE

Un rendez-vous avec un géomètre a été posé pour faire un accès supplémentaire au City Stade (chemin des retraités).

Sera également vue la sortie d'Animaparc route de Belleserre.

NOUVELLE MAIRIE

L'étude est en cours.

ESPACES VERTS

L'embellissement du village a débuté. Animaparc a offert une partie des plantations. Remerciements à Animaparc et à monsieur SANTALUCIA et son stagiaire pour leur aide.

ESPACE JEUNE

Commission le 16 juin. A suivre.

JARDIN PARTAGE

Monsieur GENDRE est d'accord pour nous louer son petit jardin d'environ 500 à 700 m².

MAISON DES SENIORS

A voir : une association basée dans le Tarn (âge sans frontière). La directrice propose son aide.

A voir également la structure CETTEFAMILLE et son concept.

CCAS

Convention CORAFIN avec le CD31 (CCAS + Instances Publiques + Associations) pour établir le règlement intérieur lié au montage des dossiers de demande d'aide.

La convention devrait être signée en novembre.

La priorité des aides du CCAS sera destiné au bois de chauffage et à l'école.

MARCHE DE PLEIN VENT

Il manque encore un boucher et un fromager. Ouverture prévue pour septembre.

FORMATION INTRA-MUROS

Nathalie BUZZINO et Stéphanie STURARO ont suivi la formation pour utiliser l'application intra-muros, outil de communication vers les administrés et qui pourra être utilisée également par les associations et commerçants du village. Cette application est validée par l'état pour les collectivités.

Quatre comptes administrateurs seront créés.

Il n'y a aucune charge pour la commune.

Dès que tout est prêt, une information sera faite aux habitants.

RALENTISSEURS

Monsieur le Maire se charge de contacter le département pour remise des ralentisseurs dans le village. Une partie d'entre eux devront être remplacés, car trop dégradés.

REMERCIEMENTS

Merci aux agents communaux pour leur aide à la construction du collecteur de tri sélectif.

ORDURES MENAGERES

A voir : planning pour le nettoyage des containers à poubelle lors des fortes chaleurs.

Un dépôt sauvage important d'ordures a encore été constaté dans un chemin privé du village.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance : Denise ARRUFAT